



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

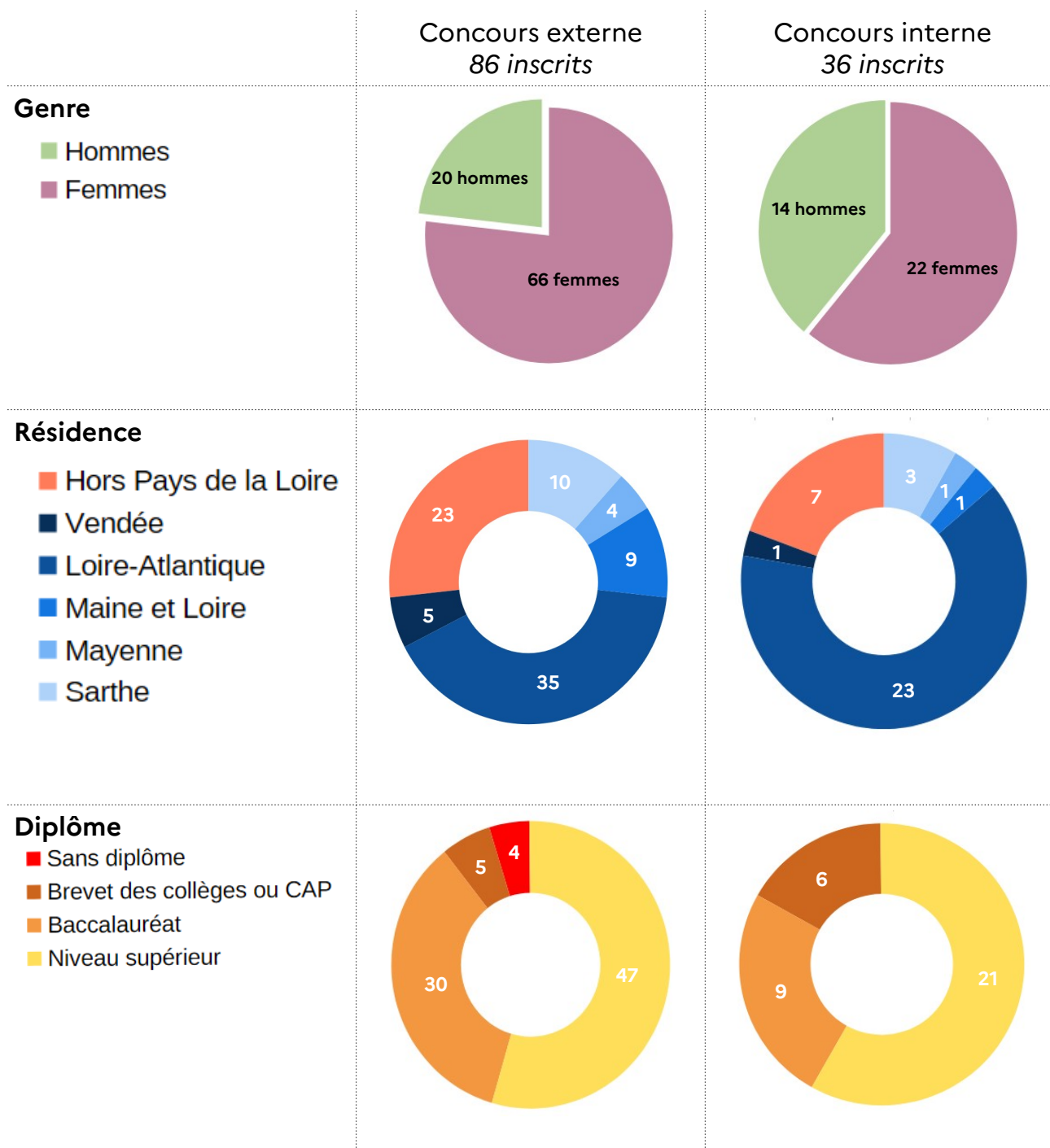
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury Concours AAP2 Session 2025

Sommaire

| | |
|---|---|
| I – Statistiques sur les inscriptions aux concours..... | 2 |
| II – Observations d’ordre général..... | 3 |
| A) Le jury..... | 3 |
| B) Éléments sur le concours externe..... | 3 |
| C) Éléments sur le concours interne..... | 3 |
| D) Publication des résultats et choix des postes..... | 4 |
| III – Épreuve écrite d’admissibilité..... | 4 |
| A) Concours externe..... | 4 |
| B) Concours interne..... | 5 |
| C) Remarques du jury sur les copies..... | 5 |
| IV – Épreuve orale d’admission..... | 6 |
| A) Déroulé de l’épreuve orale d’admission..... | 6 |
| B) Les critères d’évaluation de l’épreuve orale d’admission..... | 6 |
| C) Les conseils du jury pour réussir l’épreuve orale d’admission..... | 7 |

I – Statistiques sur les inscriptions aux concours



II – Observations d’ordre général

A) Le jury

Le jury était composé de 5 membres affectés dans les services du ministère de l’Intérieur : Préfecture, Secrétariat Général aux Affaires Régionales, Secrétariat Général Commun Départemental et Gendarmerie.

Il a déterminé les sujets retenus pour les épreuves écrites d’admissibilité qui ont eu lieu le jeudi 20 mars 2025 à Nantes.

4 d’entre eux ont fait passer l’épreuve orale d’admission du 14 au 20 mai 2025.

B) Éléments sur le concours externe

17 postes ont été ouverts :

- 12 postes en Police Nationale (9 à Nantes et 3 au Mans)
- 3 postes en juridictions administratives à Nantes
- 2 postes préfecture, SGCD, DDI (1 à Nantes et 1 à la Roche sur Yon)

Épreuve écrite :

- 86 candidats étaient inscrits
- 54 étaient présents soit un taux de présence de 62,8 %
- La barre d’admissibilité a été fixée à 9/20
- 36 candidats ont été déclarés admissibles

Épreuve orale :

- 32 candidats s’y sont présentés

Admission :

- À l’issue des épreuves orales, le jury a fixé une liste principale de 17 lauréats et une liste complémentaire de 6 lauréats

C) Éléments sur le concours interne

13 postes ont été ouverts :

- 10 postes en Police Nationale à Nantes
- 1 poste en juridiction administrative à Nantes
- 2 postes préfecture, SGCD, DDI (1 à Nantes et 1 au Mans)

Épreuve écrite :

- 36 candidats étaient inscrits
- 29 étaient présents soit un taux de présence de 80,5 %

- La barre d'admissibilité a été fixée à 8/20
- 12 candidats ont été déclarés admissibles

Épreuve orale :

- 11 candidats s'y sont présentés

Admission :

- À l'issue des épreuves orales, le jury a fixé une liste principale de 10 lauréats

D) Publication des résultats et choix des postes

Les résultats ont été publiés sur les sites internet de la préfecture de région Pays-de-la-Loire et de la préfecture de la Loire-Atlantique le 21 mai 2025.

Les lauréats des listes principales du concours externe et du concours interne ont été convoqués le 3 juillet 2025 pour choisir leur service d'affectation après que les services recruteurs ont présenté les postes qu'ils offraient.

III – Épreuve écrite d'admissibilité

A) Concours externe

L'admissibilité comprenait une épreuve écrite d'une durée de 1h30 d'un coefficient 1. Elle consistait, à partir d'un dossier documentaire, en la rédaction d'une courte note permettant d'évaluer les qualités rédactionnelles et d'analyse des candidats.

Pour la session 2025, le jury a choisi un dossier de trois articles et deux publications invitant les candidats à rédiger un texte de 2 pages maximum visant à exposer, de manière synthétique, et sans paraphraser les documents, les enjeux et les modalités de la campagne de communication du ministère de l'Intérieur sur la lutte contre le narcotrafic.

Le jury souligne que ce sujet n'était pas une dissertation. Le plan clairement énoncé devait être respecté et tout avis personnel ou absence de neutralité ont été sanctionnés par une note éliminatoire. L'esprit de synthèse a souvent rendu l'exposé court et incomplet.

La moyenne des copies pour cette épreuve était de 10,92/20. La note la plus basse était 5/20, la note la plus élevée était 18,5/20.

B) Concours interne

L'admissibilité comprenait une épreuve écrite d'une durée de 1h30 d'un coefficient 1. Elle consistait, à partir d'un dossier documentaire, en la rédaction d'un projet de courrier électronique.

Pour la session 2025, le jury a choisi un dossier comprenant 5 documents reprenant des interventions de particuliers adressés à la préfecture et invitant les candidats à proposer un outil de gestion afin d'organiser un suivi ainsi que de proposer deux courriels de réponses. Le jury a sélectionné cette thématique d'actualité (référencement quali-ATE de la préfecture en 2025) permettant de donner les mêmes chances à tous les candidats internes.

Si le sujet a pu paraître difficile, le plan de réponse était indiqué dans l'intitulé et le jury s'est attaché dans sa correction à retrouver les éléments synthétiques en portant une attention sur les copies qui montraient que les candidats adoptaient une posture de gestionnaire.

Le jury note une incompréhension du sujet pour des candidats internes. Il était demandé une production d'outils, trop peu de candidats ont su proposer une solution opérationnelle (tableau) et les consignes claires (accusé réception à l'utilisateur et mail de transmission au service indiqué) n'ont pas été respectées.

La moyenne des copies pour cette épreuve était de 7,47/20. La note la plus basse était 5/20, la note la plus élevée était 16,5/20.

C) Remarques du jury sur les copies

Le jury souligne la qualité de rédaction des candidats.

Il invite cependant les candidats à :

- prendre le temps de lire le sujet et la commande ainsi que de se relire en fin d'épreuve.
- ne pas évoquer de positions personnelles et non adaptées à la posture d'agent administratif.
- respecter le gabarit indiqué dans l'intitulé de l'épreuve, ne pas être trop synthétique, ni trop long.

IV – Épreuve orale d'admission

A) Déroulé de l'épreuve orale d'admission

L'épreuve d'admission a consisté en un oral de 25 minutes en deux temps :

- une présentation par le candidat de son parcours, de ses compétences, de ses motivations en 5 minutes maximum,
- un temps d'échange de 20 minutes avec le jury portant sur la culture administrative du candidat, ses compétences, ses expériences, sa motivation et sa projection sur les postes proposés, à travers des questions et des mises en situation.

Deux candidats se sont désistés et ont pris le temps de prévenir les organisateurs. Deux autres ne se sont pas présentés sans prévenir. Les autres candidats sont arrivés à l'heure.

Le jury leur avait demandé de se présenter avec 4 exemplaires de leur CV, cela a permis de garder la plus grande attention aux éléments évoqués au moment de l'audition et d'apprécier pleinement la richesse des parcours.

Pour sa part, le jury est vigilant à diminuer le stress de cette épreuve en accueillant les candidats dans la plus grande bienveillance et en leur précisant à chaque début d'audition les modalités des échanges.

Le jury s'est félicité d'avoir une grande diversité de parcours avec une volonté de trouver un métier ayant du sens. Il souligne la qualité des échanges avec l'ensemble des candidats. Qui ont démontré leur intérêt pour la diversité des postes dans la fonction publique. Les candidats ayant un minimum de connaissances et d'intérêt à l'égard du ministère ont plus facilement fait la démonstration de leur motivation et se sont plus facilement projetés dans les univers des postes proposés à l'issue du concours.

B) Les critères d'évaluation de l'épreuve orale d'admission

Le jury a décidé d'attribuer des notes allant de 07/20 à 19/20 (coefficient 2).

Le jury note une grande disparité dans la préparation des candidats (connaissance de l'univers professionnel, connaissances de bases de l'administration). Pour les candidats ayant démontré une aisance à s'exprimer, une capacité à échanger avec le jury et disposant d'une bonne posture ainsi que des compétences humaines attendues dans la fonction publique et sur un poste d'agent administratif avec parfois quelques oublis et imprécisions, le jury a attribué des notes entre 12 et 19/20.

Les candidats ayant obtenu une note entre 08 et 09/20 démontrent des qualités mais avec un manque trop important de connaissances et de projections sur les missions.

La note éliminatoire de 07/20 a été attribuée aux candidats pour lesquels le jury estimait collégialement que la prestation ne permettait pas de mesurer les capacités à entrer dans la fonction publique et de manière pérenne pour occuper un poste de catégorie C. Cette note traduit la nécessité de faire un effort important de préparation pour mettre en valeur le profil et la projection sur le poste.

Pour le concours interne, le jury a fait le choix de ne pas classer autant de candidats que de postes ouverts et justifie cette position par la nécessité d'avoir des lauréats en capacité de répondre aux attentes des missions confiées à un adjoint administratif.

C) Les conseils du jury pour réussir l'épreuve orale d'admission

Voici les observations et les conseils que le jury formule pour que les candidats aux prochaines sessions améliorent leurs prestations.

- Les candidats sont invités à bien travailler sur le temps imparti de 5 minutes pour exposer leurs arguments particulièrement pour les candidats internes dont l'expérience au sein de la fonction publique doit être valorisée ainsi que la projection sur les postes.
- Attention l'épreuve orale du concours n'est pas un entretien d'embauche, le candidat doit pouvoir exposer ses motivations à exercer les fonctions en mettant en valeur son expérience professionnelle pour exprimer ses propos.
- Les candidats ayant choisi de ne pas faire un exposé chronologique de leur parcours ont davantage capté l'attention du jury.
- La sincérité des candidats est appréciée mais le jury attire l'attention des candidats sur la maîtrise d'une position au sein de l'administration et l'absence de propos familiers.
- Les candidats doivent travailler leur connaissance de l'administration (place et missions). Le jury regrette le manque d'ouverture de certains candidats : il est attendu qu'ils se documentent en s'appuyant sur la multiplicité des sites institutionnels et sites de promotion de l'emploi public. En effet, il est important de connaître l'organisation générale de l'administration, le rôle du préfet (ses compétences et les services sur lesquels il exerce une autorité), le rôle et l'organisation des juridictions administratives et enfin les droits et obligations des fonctionnaires. Sur ces thématiques, une préparation permet

d'avoir les connaissances suffisantes pour comprendre le contexte professionnel et s'y projeter. Les attentes du jury sont plus élevées pour les candidats du concours interne : ils ont accès à des ressources internes qui leur permettent de mieux connaître les univers, les missions et les métiers.

- Les cas pratiques ont vocations à vérifier la capacité des candidats à gérer des situations parfois complexes mais probables dans leur futur environnement professionnel. Il n'y a pas de réponse unique, mais certaines réponses peuvent être inadaptées.
- Les candidats doivent éviter de répondre « oui » à toutes les demandes émanant de leur hiérarchie, au mépris des règles et droits des fonctionnaires. Ils doivent plutôt expliquer comment ils gèrent la situation en s'appuyant parfois sur des expériences passées.
- Les candidats doivent se projeter sur les missions d'adjoint administratif en démontrant leur aptitude à occuper les différents postes dans les différents univers. Ils doivent intégrer la dispersion géographique des postes dans la région Pays-de-la-Loire.